



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2023

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales

N°38/2023 - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Délibération adoptée à l'Unanimité

N°39/2023 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPOS) DE L'ANNEE 2022

Délibération adoptée à l'Unanimité

Affichage le 09 novembre 2023
Le Maire, Annick GOINEAU

